Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215600396-20251226-151225_07-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	8	12

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme BERNARDON-VIOLETTE Géraldine, M. CHAUVEL Bernard, M. GOBE Florent, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. HURPEAU Stéphane, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé et M. TEXIER André.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – BERNARDON-VIOLETTE Géraldine

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :
Mme BELIN Solenn à Mme LE GARS Hélène
M. GOUËDIC Yann à M. GUILLEMETTE Ludovic
M. MENEZ Lionel à M. LE MEITOUR Hervé
Mme MATEL Véronique à M. HURPEAU Stéphane

Absent(s) Excusé (s) :
M. LAMOUR Sébastien
Mme KAKOL Hélène
Mme BORKOWSKI Marianne

Date de la convocation : 09 décembre 2025.

Date d'affichage : 09 décembre 2025.

****

DELIBERATION N° 151225-07 : REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2026 – LOCATIONS SALLE POLYVALENTE ET SALLE MULTIFONCTION

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215600396-20251226-151225_07-DE

✓ **Location salle polyvalente**

	Cantine	Salle 1	Salle 1 + cuisine	2 salles + cuisine	observations
ASSOCIATIONS COMMUNALES					
Réunion et A.G.	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Repas (but lucratif)	Gratuit	Gratuit	190	250	
Fest-noz, bal, concert, théâtre	Gratuit	Gratuit	190	250	
Concours (belote), loto, exposition	Gratuit	Gratuit	190	250	
Arbre de Noël des écoles	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Journée des classes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
PARTICULIERS DE LA CHAPELLE NEUVE (sur présentation d'un justificatif de domicile)					
Vin d'honneur			70 €	130 €	y compris pot enterrement
1 repas			190 €	250 €	
2 repas			250 €	310 €	
2 repas sur 2 jours consécutifs			310 €	370 €	ex. samedi soir et dimanche midi
3 repas sur 2 jours consécutifs			370 €	490 €	ex samedi soir dimanche midi et soir ou samedi soir et dimanche soir
4 repas sur 2 jours consécutifs			430 €	550 €	
1 repas + 1 vin d'honneur sur 2 jours consécutifs			250 €	370 €	
AUTRES UTILISATEURS (PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURS COMMUNE)					
Vin d'honneur			140 €	200 €	y compris pot enterrement
1 repas			260 €	320 €	
2 repas			320 €	380 €	
2 repas sur 2 jours			380 €	440 €	
3 repas sur 2 jours			440 €	500 €	
4 repas sur 2 jours			500 €	620 €	
1 repas + 1 vin d'honneur sur 2 jours			320 €	440 €	
Bal, fest-noz, concert…				320 €	
Congrès, actions caritatives, campagne électorale, réunion syndicale, A.G. associations		Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Location expo-vente	Forfait : 220 €				
A.G. organismes privés		200 €	260 €	320 €	
SUPPLEMENTS FACTURATION (Particuliers de la Chapelle Neuve et Autres extérieurs)					
Participation frais chauffage du 15 octobre au 15 avril *		**65 €**	**65 €**	**77 €**	
Forfait vaisselle	12 € par location				
Utilisation de la sonorisation	60 € - caution de 800 € - idem en cas d'utilisation des micros				
Utilisation du vidéoprojecteur	60 € - caution de 800 € - idem en cas d'utilisation des micros				
Utilisation du vidéoprojecteur et de la sonorisation	72 € - caution de 1600 € - idem en cas d'utilisation des micros				
Caution Salle	400 €				
Réservation	**120 €** qui seront déduits du montant de la location. Le remboursement de cette somme sera autorisé en cas de force majeure. Dans le cas contraire, cette avance pourra être utilisée pour une location future qui sera proposée aux intéressés et qui devra être effective dans les 6 mois à compter de la date initiale de location. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accepté. **(sauf vin d'honneur montant de la réservation égal au montant de la location)**				

** la facturation du chauffage sera possible en dehors la période initialement prévue (du 15/10 au 15/04) et inversement et cela en fonction des conditions climatiques.*

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215600396-20251226-151225_07-DE

Coût de l'intervention des services techniques suite à une mauvaise utilisation ou à une non remise en état de la salle par les locataires à 100 € / heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de maintenir les tarifs de location de la salle polyvalente tels qu'exposés ci-dessus pour l'année 2026 et fixe le coût de l'intervention des services techniques suite à une mauvaise utilisation ou à une non remise en état de la salle par les locataires à 100 € / heure. Précise que pour les associations communales, la gratuité est assurée pour toutes leurs manifestations ainsi que le chauffage.

✓ **Location salle multifonction** (sans vaisselle)

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Réunion et A.G.	Gratuit
Fest-noz, bal, concert, théâtre	190 €
Concours (belote), loto, exposition	190 €
Arbre de Noël des écoles	Gratuit
Journée des classes	Gratuit
PARTICULIERS DE LA CHAPELLE NEUVE	
Vin d'honneur (y compris pot enterrement)	70 €
1 buffet	190 €
2 buffets	250 €
2 buffets ou 1 vin d'honneur et 1 buffet sur 2 jours consécutifs	310 €
AUTRES UTILISATEURS (PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURS COMMUNE)	
Vin d'honneur (y compris pot enterrement)	140 €
1 buffet	260 €
2 buffets ou 1 vin d'honneur et 1 buffet	320 €
2 buffets ou 1 vin d'honneur et 1 buffet sur 2 jours consécutifs	380 €
Congrès, actions caritatives, campagne électorale, réunion syndicale, A.G. associations	Gratuit
Location expo-vente	140 €
A.G. organismes privés	140 €
SUPPLEMENTS FACTURATION (Particuliers de la Chapelle Neuve et Autres extérieurs)	
Participation frais chauffage du 15 octobre au 15 avril *	65 €
Caution	400 €
Réservation – **120 €** qui seront déduits du montant de la location. Le remboursement de cette somme sera autorisé en cas de force majeure. Dans le cas contraire, cette avance pourra être utilisée pour une location future qui sera proposée aux intéressés et qui devra être effective dans les 6 mois à compter de la date initiale de location. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accepté. **(sauf vin d'honneur montant de la réservation égal au montant de la location)**	120 €

** la facturation du chauffage sera possible en dehors la période initialement prévue (du 15/10 au 15/04) et inversement et cela en fonction des conditions climatiques.*

Coût de l'intervention des services techniques suite à une mauvaise utilisation ou à une non remise en état de la salle par les locataires à 100 € / heure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de fixer les tarifs de location de la salle multifonction tels qu'exposés ci-dessus pour l'année 2026 et fixe le coût de l'intervention des services techniques suite à une mauvaise utilisation ou à une non remise en état de la salle par les locataires à 100 € / heure. Précise que pour les associations communales, la gratuité est assurée pour toutes leurs manifestations ainsi que le chauffage.

Pour maintenir les tarifs :

Pour : 10 Contre : 2 Abstention :

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-215600396-20251226-151225_07-DE

Pour la gratuité des salles après deux locations :

Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 3

Pour la gratuité du chauffage pour les associations communales

Pour : 8 Contre : 3 Abstention : 1

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS

MAIRIE DE LA CHAPELLE-NEUVE (Morbihan)